



PRÉFET DE L'AUBE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troyes, le 17 janvier 2022

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 2

Le préfet de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisés en 2022 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

Des nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés. Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 231 excès de vitesses ;
- 12 faits de conduite sous l'empire d'un état alcoolique ;
- 5 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 15 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 2 faits de défaut de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 16 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 7 faits de refus de priorité ;
- 31 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au code de la route ;
- 19 suspensions administratives de permis de conduire immédiate.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, le préfet de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

Date des contrôles	Période	Secteurs des contrôles
Mardi 18 janvier	Après-midi	Avenue Edouard Herriot à Troyes
	Après-midi	D 677 Feuges – Saint Rémy Sous Barbuise
Mercredi 19 janvier	Après-midi	Avenue Général Sarrail à la Chapelle Saint Luc
	Après-midi	D 396 Bar Sur Aube – Ville sous la Ferté
	Après-midi	D 660 Villemaure sur Vanne - Estissac
Jeudi 20 janvier	Matin	Avenue Général Leclerc à Bréviandes
Vendredi 21 janvier	Matin	D 444 Chaource
	Après-midi	D 442 Echemines

Conduire en hiver : attention à la glisse !

En hiver, conduire en période de verglas ou de neige est plus compliqué qu'en conditions normales.

Pour limiter les risques, adoptez les bons réflexes :

 <p>Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun</p>	 <p>Munissez-vous d'équipements spéciaux pour votre véhicule : chaînes ou pneus hiver</p>	 <p>Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place</p>
 <p>Emportez des vivres, des vêtements chauds et votre téléphone chargé</p>	 <p>VIGILANCE NEIGE-VERGLAS</p>	 <p>Facilitez le passage des engins de dégagement</p>
 <p>Installez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments</p>	 <p>Ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol</p>	 <p>Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile</p>
 <ul style="list-style-type: none">• INFORMEZ-VOUS auprès des autorités et de Météo France• SUIVEZ les comptes officiels sur les réseaux sociaux• RESPECTEZ les consignes données par les autorités		

 **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR** |  @Place_Beauvais |  /ministere.interieur |  @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Pour rappel, depuis le 1^{er} novembre 2021, les chaînes ou pneus hiver sont obligatoires en zones montagneuses.

Contact presse

Matthieu OLIVIER / Juliette MAXE
Tél : 03 25 42 36 74 / 03 25 42 36 52
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
Tél : 03 25 42 35 00
2, rue Pierre LABONDE
CS 20 312- 10025 Troyes Cedex
www.aube.gouv.fr

 @Prefetaube
 @Prefet10